

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 18 janvier 2023

Santé-travail : l'Anses et l'INRS renouvellent leur partenariat

L'Anses et l'INRS signent un nouvel accord de partenariat ce mercredi 18 janvier. Ils poursuivent ainsi leur collaboration initiée il y a plus de dix ans pour mieux évaluer et prévenir les risques professionnels.

L'Anses et l'INRS disposent de compétences et de moyens complémentaires dans le domaine de la santé au travail et des risques professionnels. Leur coopération permet la participation des experts et chercheurs de l'INRS aux comités d'experts spécialisés de l'Anses et la production de connaissances sur les expositions et les risques professionnels.

En renouvelant leur partenariat, les deux organismes renforcent la coordination de leurs actions en matière d'expertises et d'autres travaux scientifiques sur des domaines clés de la santé au travail, notamment les produits chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux et les risques émergents.

Avec la poursuite de cette collaboration, l'INRS et l'Anses se donnent les moyens d'augmenter la capacité de recherche et d'expertise scientifique en santé-travail afin de répondre aux objectifs du Plan Santé Travail.

Contacts presse

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20

presse@anses.fr

INRS

01 40 44 14 40

marieeva.planchard@inrs.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 579 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (370 personnes). L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.